

Anciens combattants

Des études ont été entreprises par le ministère des Affaires des anciens combattants même, ou pour son compte, en vue de déterminer les effets du déménagement. Elles portaient notamment sur les services de communication, le logement, l'éducation, l'industrie, le marché du travail à l'Île; en somme, sur tous les aspects de l'impact social du déménagement. Ces études ont permis de prévoir diverses situations, de mieux connaître les effets du déménagement et de déterminer les services à offrir ou déjà offerts avant de s'engager dans quelque direction que ce soit. Cependant, en dernière analyse, le succès et la validité de ces études ne seront confirmés que lorsque le déménagement aura eu lieu. Je crois qu'il est nécessaire à ce stade-ci d'expliquer le plan de base du déménagement. Le ministère des Affaires des anciens combattants projette d'échelonner le déménagement sur une certaine période dont la durée prévue à l'heure actuelle sera de deux à trois ans.

Un premier groupe restreint et une petite unité opérationnelle sont présentement installés à l'Île. Un autre groupe déménagera cet été, ce qui portera le nombre total des positions à 160 d'ici le mois de septembre. De plus, 30 postes seront transférés en septembre 1981 et le déménagement de ceux qui restent sera échelonné au cours des années 1982 et 1983. Avant de terminer, je tiens à ajouter qu'un groupe central demeurera à Ottawa pour aider le ministre dans sa tâche et pour assumer directement leurs responsabilités envers les personnes ou les groupes qui ne peuvent être servis que par le cabinet du ministre. Je crois donc, monsieur l'Orateur, qu'il faut considérer ce déménagement du bureau central des Affaires des anciens combattants à Charlottetown comme un grand pas vers l'égalisation des chances pour tous les Canadiens. Cette décision n'a pas été renversée par le gouvernement précédent, non pas parce qu'il n'en a pas eu le temps, mais parce que cette décision était la meilleure.

Je suis assuré que les anciens combattants seront très bien servis et surtout que les griefs énoncés par le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) sont sans fondement. Les moyens modernes de communication seront utilisés au maximum et non seulement le déménagement à Charlottetown du bureau central des Affaires des anciens combattants sera un grand pas vers l'égalité des chances pour tous les Canadiens, mais il servira également les intérêts des anciens combattants, et non comme l'affirme certains, des intérêts politiques.

● (1740)

[Traduction]

M. Jack Masters (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur l'Orateur, avant tout, je voudrais signaler à la Chambre, au sujet d'une observation faite plus tôt, que le gouvernement n'a pas avancé d'argent à la société Chrysler et s'est contenté plutôt de lui offrir des garanties de prêts, ce qui est fort différent.

Comme je crois qu'il serait opportun et qu'il s'imposerait même de déplacer nombre de bureaux du gouvernement vers d'autres régions du pays, je voudrais vous entretenir aujourd'hui du transfert à l'Île-du-Prince-Édouard de l'administration centrale du ministère des Affaires des anciens combattants, et particulièrement des répercussions économiques de cette initiative pour Charlottetown. Les emplois ainsi déplacés d'Ottawa dans cette ville sont groupés en un petit nombre d'organismes et de programmes indépendants, ayant tous des fonctions différentes mais néanmoins imbriquées, et dont l'ob-

jet est de servir la clientèle d'anciens combattants. Je voudrais aujourd'hui vous exposer les bienfaits économiques de ce transfert à Charlottetown, la hausse marquée de la demande de biens et de services, les effets éventuels des demandes des familles déplacées jusqu'à Charlottetown, et enfin, les répercussions des demandes du ministère transplanté dans cette ville.

Les bienfaits économiques seront ressentis au cours de deux périodes distinctes, en plus de celle où les employés arriveront dans la ville. En premier lieu, il faut compter la période limitée de la construction, et la période de l'exploitation qui durera aussi longtemps qu'on peut le prévoir. Les bienfaits économiques de chaque étape seront à la fois directs et indirects et découleront des demandes de biens et services à la fois des employés et de leur famille, et du ministère. A propos de l'étape de la construction, les études révèlent que les répercussions directes se traduiront par la création d'environ 300 emplois. Nous avons calculé que près de 5 millions de dollars en traitements et salaires seront versés pendant la durée de la période de la construction.

La construction des installations du ministère des Affaires des anciens combattants coûtera approximativement 15 millions de dollars. Dans le but d'observer les résultats de cette injection de fonds dans l'économie de l'île, les dépenses ont été réparties sur une période de trois ans: 2 millions et demi de dollars pour concevoir le projet de construction et préparer le terrain la première année; 10 millions, la deuxième année; et, enfin 2 millions et demi de dollars, la troisième année. A l'heure actuelle, ces dépenses ont été prévues dans les budgets de 1981, 1982 et 1983 respectivement. La répartition des achats au détail aux fins de la construction sur une période de trois ans a été calculée à environ \$184,000 pour 1981, environ \$737,000 pour 1982 et \$184,000 pour 1983.

Bien sûr, les dépenses consacrées à la construction représentent un stimulant unique pour le secteur de la construction et les entreprises connexes, car cette étape ne durera que le temps de la construction du nouvel immeuble. Toutefois, il importe surtout pour nous de jauger les résultats économiques à long terme, directs et indirects, de l'étape de l'exploitation de ce ministère sur l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard, et de Charlottetown en particulier, et les répercussions engendrées par les demandes des familles et des services nouvellement installés, et de nous y préparer en conséquence. Encore une fois, la conséquence directe de cette mesure réside dans le nombre d'emplois créés par le déménagement de ce service et que les gens de l'Île seront en mesure de postuler. Ces emplois seront créés à tous les niveaux de l'organisation, tant à celui des cadres supérieurs appelés à participer au processus décisionnel qu'aux niveaux subalternes.

● (1750)

Certains des postes à pourvoir au siège du ministère des Affaires des anciens combattants seront comblés après la fin de l'opération de déménagement, c'est-à-dire lorsque les services en question auront été transférés dans l'Île. La formation sera donnée à Charlottetown.

Tous les postes clés seront pourvus d'un titulaire avant le transfert des services et les candidats retenus pour ces postes recevront leur formation à Ottawa.

Des études ont démontré que le nombre de personnes, tant dans l'Île que dans les autres provinces de l'Atlantique, qui